



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 1er juillet 2015

DEBUT DE L'ETE = RISQUE DE FEU DE FORÊT

Le début de l'été et les températures élevées marquent l'émergence d'un risque majeur en forêt : le feu. La DFCI Aquitaine (Défense des Forêts Contre l'Incendie) est attentive.

L'Aquitaine est classée depuis 1992 à haut risque feu de forêt par la Commission Européenne, avec deux périodes à risque, le printemps et l'été.

La saison estivale débute avec des températures très marquées, il faut rester très prudent, en matière de risques incendie.

La végétation rapidement desséchée sous ces températures va devenir très inflammable.

86 % des incendies ont une cause humaine. Les 14 % restants sont dus à la foudre.

Il convient donc d'appeler tout le monde à la prudence :

- ne fumez pas en forêt,
- ne jetez pas les mégots de cigarettes !

Bien évidemment, les incinérations sont interdites, signalez les départs de feu.

Pour abaisser le niveau de risque, la DFCI Aquitaine intervient à deux niveaux :

- Elle développe et entretient des aménagements destinés à prévenir les incendies de forêt et à favoriser la lutte active.
- Et elle conçoit et diffuse des outils de communication et de sensibilisation à destination des différents publics.

La DFCI Aquitaine tiendra son Assemblée Générale Vendredi 03 juillet 2015 à 11 h à la Technopole de Montesquieu à Martillac.

Ce sera l'occasion de faire un point de situation et de revenir sur les travaux menés par la DFCI.

Contact Presse

Pierre Macé

06 75 65 45 29

Pierre.mace@ardfci.com

www.dfci-aquitaine.fr

www.dfci-aquitaine.org pour informer :

- Sur le **niveau de risque** : le site Internet de la DFCI Aquitaine présente en page d'accueil de son site le niveau de risque, par département, pour les promeneurs et pour les professionnels.
- Sur les réglementations en vigueur.
- Sur les statistiques feux de forêt...

Des outils de communication ont été conçus par la DFCI Aquitaine :

- la « plaquette débroussaillage » (texte en ligne sur le site) rappelle que cette opération est une obligation ;
- la « plaquette incinération » (texte en ligne sur le site) présente la réglementation en vigueur en Gironde. Ces recommandations sont utiles pour toute l'Aquitaine.
- la plaquette « nouveaux arrivants » (texte en ligne sur le site) rappelle les règles de conduite à tenir en forêt aux personnes qui viennent de s'installer dans la région.

La DFCI en Aquitaine

La défense de la forêt contre les incendies en Aquitaine est basée sur l'implication forte des sylviculteurs, des Associations Syndicales Autorisées de DFCI (ASA), des collectivités territoriales, des SDIS, de l'Etat. Les ASA de DFCI (réseaux de 2500 bénévoles regroupés en 241 ASA) sont des établissements publics à caractère administratif coordonnés par des Unions départementales et une Association régionale : la DFCI Aquitaine. La DFCI Aquitaine exerce des missions de prévention et de mise en valeur du territoire pour contribuer notamment à l'accès aux parcelles et à la permanence de l'eau (ponts, points d'eau, pistes, signalisation...); communication information et sensibilisation du grand public et des professionnels ; représentation auprès des pouvoirs publics et collectivités territoriales dont elle est l'interlocuteur en termes de risque « feu de forêt ».